



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 16110

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire de lui indiquer les instructions prises par le Gouvernement en matière d'histoire des religions dans les établissements scolaires et leur conformité à la neutralité laïque en vigueur.

Texte de la réponse

Comme le ministre délégué à l'enseignement scolaire l'a rappelé en ouverture du colloque national interdisciplinaire sur l'enseignement du fait religieux organisé par la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) du 5 au 7 novembre 2002, la politique du ministère repose sur le refus de créer un enseignement spécifique concernant les religions. Le rapport Debray, qui se situe dans le prolongement d'une réflexion entamée au sein de l'École dès les années 1980-1990 (rapport du recteur Joutard), montre que le parcours des élèves leur permet d'aborder l'étude du fait religieux à la lumière des différentes disciplines professées. La démarche accomplie par les historiens et géographes peut s'élargir aux littéraires, philosophes ou encore aux professeurs de langues ou d'enseignement des arts : les programmes des collèges et lycées ont été modifiés en ce sens. Des dispositifs comme celui des itinéraires de découverte en collège ou celui des travaux personnels encadrés, en lycée, autorisent en outre, aujourd'hui, la mise en oeuvre d'une approche transversale et pluridisciplinaire dans le cadre des enseignements et des programmes existants, en partant des matériaux et données sensibles propres à chacune des disciplines (textes, oeuvre d'art, cartes, etc.) et en établissant une claire distinction entre les registres du savoir et de la croyance. La mise en réseau des centres de recherche grâce à la création de l'Institut européen en sciences des religions (17, rue E.-Cresson, 75014 Paris), l'organisation d'universités d'été comme celles qui se tiendront sur les thèmes La religion (UFR Lettres philosophie de l'université de Bourgogne) et Religion et modernité (centre d'histoire des religions de l'université Marc-Bloch de Strasbourg), les formations mises en place dans l'académie de Créteil (plan académique de formation 2003-2004) sont des exemples de l'important effort qui a été entrepris pour que les professeurs de l'enseignement primaire et secondaire puissent bénéficier de la réflexion des meilleurs spécialistes au cours de leur formation initiale et continue. À l'écart de toute posture partisane, une étude compréhensive et critique du fait religieux et des diverses options spirituelles doit s'appuyer sur les valeurs qui fondent l'École républicaine : liberté, égalité et laïcité y sont indissociables.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16110

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2618

Réponse publiée le : 1er septembre 2003, page 6813